

**« Seine-Escaut 2020 » : remise de son second rapport par Rémi Pauvros
Les transporteurs fluviaux saluent en première analyse *une feuille de route
réaliste et un modèle économique soutenable pour le projet***

Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, s'est vu remettre par M. le Député Rémi Pauvros son second rapport visant à préfigurer une démarche « grand chantier » et fédérer l'ensemble des acteurs, ce mardi 5 mai. S'articulant autour de 10 propositions, ce second rapport est une feuille de route de structuration du projet, s'agissant aussi bien de son développement économique que de son financement.

Circonstancié, réaliste, tout en étant ambitieux, ce second rapport fournit au projet sa feuille de route, complément indispensable au 1^{er} rapport remis en décembre 2013.

Il donne les conditions du succès pour les territoires, les ports, les acteurs économiques dans le contexte de transition énergétique et de développement durable du pays.

Sur la question du financement, le rapport pose les bases d'un modèle économique durable fondé sur des recettes dédiées directement fonction de l'avantage sociétal et économique procuré, en complément des financements européens attendus.

Le portage du projet est assuré par une société de projet, dont les contours et les missions sont ainsi dévoilés.

L'accompagnement des territoires et des acteurs économiques fait l'objet de nombreuses propositions de mesures qui rassurent et permettent de se projeter dans « l'après- chantier ».

Le projet « Seine-Escaut 2020 » trouve là les conditions de sa réussite.

Pour Michel Dourlent, président de la Chambre nationale de la batellerie artisanale :
« Les missions de développement économique de la société de projet, la mise en place d'un plan « canal Seine-Nord Europe », l'accompagnement des filières et les mesures proposées sur l'innovation en faveur de la flotte française sont autant de leviers qui permettent de passer d'un chantier de génie civil à un plan de développement ambitieux pour le transport fluvial français ».

Pour Didier Leandri, président du Comité des armateurs fluviaux :
*« Les propositions formulées sur l'instauration de recettes dédiées confortent le financement du projet et la durabilité de son modèle économique.
La gouvernance partenariale de l'établissement public destinée à porter l'opération, au travers d'un conseil de surveillance, d'un comité stratégique et de conventions de partenariat, garantit aux professionnels la prise en compte de leurs intérêts ».*

TFF appelle le Ministre à retenir ces propositions et à arrêter le plus tôt possible les grandes orientations futures.